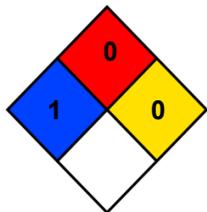


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FERTILGOLD® SOLUBLE POWDER

RÉV A 03/02/2020



SIMDUT	
SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RISQUE PHYSIQUE	0
EPI	A

SECTION 1 : IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES ENTREPRISES

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT :	FERTILGOLD® SOLUBLE POWDER	Produit n° 648
UTILISATION GÉNÉRALE :	Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.	
DESCRIPTION DU PRODUIT :	Poudre brune à noire ayant une légère odeur caractéristique.	
INFORMATIONS SUR LES FOURNISSEURS :	<p>Bio Huma Netics® Inc. 1331 W Houston Avenue Gilbert, AZ 85233</p> <p>TÉLÉPHONE : (480) 961-1220</p>	<p>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE</p> <p>CHEMTREC : (Aux États-Unis) 800-424-9300 (À l'international) 703-527-3887</p>
<p>Pour obtenir des fiches de données de sécurité supplémentaires, composez le numéro suivant :</p> <p>(480) 961-1220</p>		

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES DANGERS :	<p>Poudre brune à noire ayant une légère odeur caractéristique.</p> <p>L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale ou des douleurs</p>
CLASSIFICATION :	IRRITATION CUTANÉE LÉGÈRE – CATÉGORIE DE DANGER 3
MENTION D'AVERTISSEMENT :	ATTENTION
MENTION DE DANGER :	H316 – ATTENTION – provoque une légère irritation cutanée
MISE EN GARDE :	P332+P313; En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	N° CAS	RISQUE OSHA	Poids %	ACGIH		OSHA	
				VLE _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT	LEA _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT
Acide humique (sel de potassium)	68514-28-3	Poussières combustibles/nuisibles	≥ 92 %	Aucune	Aucune	5 mg/m ³ (respirable)	Aucune
Eau	7732-18-5	Aucune	≤ 8 %	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Silice, cristalline, quartz	14808-60-7	Inhalation	<0,5 %	0,025 mg/m ³ MPT (poussière respirable)	Aucune	10 mg/m ³ %SiO ₂ + 2 MPT (poussière respirable) 30 mg/m ³ %SiO ₂ + 2 MPT (poussière totale)	Aucune

DND = Données non disponibles S.O. = Sans objet

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION :	En cas d'inhalation, sortir immédiatement à l'air frais. En absence de respiration, pratiquer une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
CONTACT OCULAIRE :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
CONTACT AVEC LA PEAU :	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
INGESTION :	En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire lentement 1 à 2 verres d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
NOTE AU MÉDECIN :	Traiter l'exposition de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair et procédé :	Ce produit n'a pas de point d'éclair.		
Limites d'inflammabilité (dans l'air, % en volume) Inférieures :	Non applicable	Supérieures :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non applicable		
DANGER GÉNÉRAL :	Ce produit peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. La classification des dangers pour la santé selon le Code uniforme de prévention des incendies pour ce produit est la suivante : Irritant .		
INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE :	AGENTS D'EXTINCTION : Eau, mousse, CO ₂ ou produits chimiques secs. Utiliser un vaporisateur d'eau ou une brume d'eau pour refroidir les contenants exposés à la chaleur d'un incendie.		
ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome.		
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Lorsqu'ils sont chauffés à sec et en décomposition, ils émettent du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone toxiques.		

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

REJETS DANS LE SOL :	Ce matériau/produit est d'origine naturelle et ne présente aucun risque pour l'environnement s'il est déversé.
REJETS DANS L'EAU :	Ce matériau/produit est d'origine naturelle et ne présente aucun risque pour l'environnement s'il est déversé.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE :	Ambiante	PRESSIION DE STOCKAGE :	Ambiante
----------------------------------	----------	--------------------------------	----------

GÉNÉRALITÉS :

À entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Protéger les yeux, la peau et les vêtements de tout contact avec le produit. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé lors de la manipulation de ce produit. Éviter de respirer les poussières. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES DE CONTRÔLE : Utiliser un système de ventilation mécanique local ou général capable de maintenir les émissions de poussière dans la zone de travail au-dessus des niveaux d'exposition environnementale en milieu de travail de l'AIHA ou des niveaux qui peuvent causer une irritation.

APPAREIL RESPIRATOIRE DE PROTECTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDÉ : Pour une exposition supérieure aux valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, aux niveaux d'exposition environnementale en milieu de travail de l'AIHA ou aux limites d'exposition admissible de l'OSHA, porter un demi-masque ou un masque respiratoire complet à cartouche de purification d'air approuvé par le NIOSH et équipé d'une bonne cartouche de filtre à brume/particules ou d'une alimentation en air. **Remarque :** Toujours consulter les données du fabricant de l'appareil respiratoire avant de déterminer s'il convient d'utiliser un appareil de protection

YEUX : Porter des lunettes de sécurité au besoin. **Remarque :** Toujours consulter les données du fabricant des lunettes de protection avant de déterminer s'il convient d'en utiliser.

GANTS : Des gants ne sont pas requis, mais si nécessaire, utiliser des gants en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butylique ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** Toujours consulter les données de perméation du fabricant des gants avant de déterminer si les gants sont appropriés.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT : Des vêtements de protection ne sont pas requis lors de la manipulation de ce produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être disponibles dans la zone de travail. **Remarque :** Toujours consulter les données de perméation du fabricant de vêtements/d'équipement avant de déterminer si ces derniers sont appropriés.

CHAUSSURES : Porter des chaussures de sécurité à embout d'acier au besoin. **Remarque :** Toujours consulter les données de perméation du fabricant des chaussures avant de déterminer si ces dernières sont appropriées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Brun	Densité apparente (livres/pied ³) :	Non applicable
État physique :	Poudre	Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Légère odeur caractéristique	Densité de vapeur (air=1) :	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle=1) :	Non applicable
Formule moléculaire :	Mélange	Teneur en COV/matière organique :	Aucune donnée disponible
Masse moléculaire :	Non applicable	Volatilité en % :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non applicable	Solubilité en H ₂ O :	Légèrement soluble
Point de congélation/fusion :	Non applicable	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau :	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique :	Non applicable	pH (en l'état) :	Non applicable
Densité (livres/gallon) :	Non applicable	pH (solution à utiliser) :	8,0 – 10,0

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS : Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la création ou l'accumulation de poussière

MATIÈRE INCOMPATIBLE : Oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsque chauffé à sec et en décomposition, oxydes toxiques de carbone avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de soufre, de potassium, de fer, de manganèse, de magnésium, de calcium, de zinc et de sodium.

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : Ce produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : Ce produit, dans son état normal, n'est pas sensible aux décharges électrostatiques. Cependant, si ce produit est mis en suspension dans l'air, entraînant des concentrations de poussières combustibles, il peut devenir sensible aux décharges électrostatiques. Pour éviter de telles conditions, assurez-vous que la poussière est maintenue à un minimum en recourant aux contrôles techniques appropriés (système de ventilation générale et ponctuelle) lors de la manipulation de ce produit.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants :	<u>Acide humique (sel de potassium)</u>	<u>Silice, cristalline, quartz</u>
Contact oculaire :	Peut causer une légère irritation	Les particules peuvent causer des blessures par abrasion
Contact avec la peau :	Peut causer une légère irritation	Aucun effet indésirable n'est à prévoir
DL₅₀ par voie orale pour le rat :	>5 000 mg/kg	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par voie cutanée pour le lapin :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par inhalation pour le rat :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Données humaines :	Aucune donnée disponible	Connu pour être un agent cancérogène chez l'homme
Autres données toxicologiques :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité :	Aucune donnée disponible	Le NTP classe la « Silice, cristalline (taille respirable) » comme étant connue pour être un agent cancérogène chez l'homme
Tératogénicité :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Mutagénicité :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Produits synergiques :	Aucun cas signalé	Aucune donnée disponible
Organes cibles :	Peau	Poumons
Conditions médicales aggravées par l'exposition :	Troubles de la peau ou des voies respiratoires	Troubles respiratoires

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL :

Ce produit est soluble dans l'eau et n'affecte pas le pH de l'eau. Aucune donnée spécifique sur le devenir dans l'environnement n'est disponible.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES :

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES

CLASSIFICATION RCRA, PARTIE 261, TITRE 40 DU CFR :	Déchets dangereux non visés par la RCRA (États-Unis)
NUMÉRO/DESCRIPTION DES DÉCHETS DE L'EPA DES ÉTATS-UNIS :	Non applicable

Si ce produit est éliminé tel qu'expédié, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de la partie 261 du titre 40 du CFR, en ce sens qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un déchet dangereux de la sous-partie C et n'est pas inscrit comme déchet dangereux en vertu de la sous-partie D en raison de sa toxicité. En tant que déchets liquides dangereux non visés par la RCRA, ils doivent être éliminés conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales. Consulter les autorités locales ou étatiques pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :		Non réglementé par le ministère des Transports (États-Unis)		
	Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	S.O.
	Étiquette primaire :	Non applicable		Groupe d'emballage : S.O.
	Pancartes primaires/subsidiaires :			Non requis
Quantité à déclarer (QR) du ministère des Transports :	Non mentionné		QR pour le produit :	Non applicable
Polluant marin :	Non			
N° du Guide d'intervention en cas d'urgence en Amérique du Nord 2012 :	Non applicable			
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :		AUCUNE RESTRICTION		
	Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	S.O.
	Étiquette primaire :	Non requis		Groupe d'emballage : S.O.
	Pancartes primaires/subsidiaires :			Non requis
Quantité à déclarer (QR) pour le transport des marchandises dangereuses : *	Non applicable			
Annexe XII pour le transport des marchandises dangereuses :	Non applicable			
Limite réglementaire (LR) : **	Non mentionné		LR pour le produit :	Non applicable
Autres informations de transport :	Aucune			

* Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), partie IX, tableau I, Quantités ou niveaux de déclaration immédiate : rejets de quantités déclarables, QR, qui répondent à la définition de « situation dangereuse » (menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement) doivent être signalées aux autorités compétentes conformément aux paragraphes 9.13(1) et 9.14(1) du RTMD. ** Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du paragraphe 9,2 matières (primaires ou secondaires). Les limites réglementaires se trouvent à l'annexe XIII du RTMD.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

COMPOSANTS :	<u>Acide humique (sel de potassium)</u>	<u>Silice, cristalline, quartz</u>
<u>Organes cibles OSHA :</u>	Yeux et poumons	Poumons
<u>Potentiel carcinogène :</u>		
Réglementé par l'OSHA :	Non	Oui
Indiqué dans le rapport du NTP :	Non	Oui
Classé par le CIRC :	Non	Oui
Groupe CIRC :	Non applicable	Groupe 1
Annexe A de la ACGIH :	Non mentionné	Listé
A1 Confirmé cancérigène pour l'humain :	Non applicable	Oui
A2 Probablement cancérigène pour l'humain :	Non applicable	Non applicable

Exigences de l'EPA des États-Unis

Déclaration des rejets

CERCLA (partie 302, titre 40 du CFR)

Substance inscrite :	Non mentionné	Non mentionné
Quantité à déclarer :	Non applicable	Non applicable
Catégorie :	Non applicable	Non applicable
N° de déchets RCRA :	Non applicable	Non applicable
Substance non inscrite :	Non applicable	Non applicable
Quantité à déclarer :	Non applicable	Non applicable
Particularité :	Non applicable	Non applicable
N° de déchets RCRA :	Non applicable	Non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (Suite de la page 5)

COMPOSANTS :	<u>Acide humique (sel de potassium)</u>	<u>Silice, cristalline, quartz</u>			
SARA TITRE III					
Section 302 et 303 (partie 355, titre 40 du CFR) :					
Substance inscrite :	Non mentionné	Non mentionné			
Quantité à déclarer :	Non applicable	Non applicable			
Planification du seuil :	Non applicable	Non applicable			
Section 311 et 312 (partie 370, titre 40 du CFR) :					
Catégories de danger (produit) :	Feu : <u>Non</u>	Relâchement soudain de la pression : <u>Non</u>	Réactif : <u>Non</u>	Effets aigus sur la santé : <u>Oui</u>	Effets chroniques sur la santé : <u>Non</u>
Planification du seuil :	S.O.	S.O.			
Section 313 (partie 372, titre 40 du CFR) :					
Produit chimique toxique listé :	Non	Non			
Seuil de déclaration :	S.O.	S.O.			
Statut de la TSCA des États-Unis					
Listé (partie 710, titre 40 du CFR) :	Non	Oui			
Réglementations nationales					
État de Californie : Safe Drinking Water and Toxins Enforcement Act, 1986 (Proposition 65) :					
Cancérogène :	Non	Oui			
Toxique pour la reproduction :	Non	Non			
Autres réglementations					
Lois sur le droit de savoir des États :	Aucune connue	CA, MA, PA, TX			
Réglementations canadiennes					
Informations sur les produits :					
Produits contrôlés :	Non	Oui			
Symboles de danger du SIMDUT :	S.O.	S.O.			
Classe et division du SIMDUT :	S.O.	D2A			
Informations sur les ingrédients :					
Substance IDL :	Non	Non			
Liste LIS ou LES :	Aucune	Oui			

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Numéro d'homologation de l'EPA :	Non applicable
Utilisations du produit approuvé :	Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.
Remarques spécifiques :	
Ce produit n'est pas fabriqué, ni formulé pour contenir des substances qui, selon l'État de la Californie, pourraient causer un cancer et/ou des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Cependant, comme il contient des minéraux extraits, ce produit peut contenir des traces (parties par million) ou des ultra-traces (parties par milliard) d'éléments connus par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.	
Instructions spéciales : FERTILGOLD® SOLUBLE POWDER doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Ne pas ajouter ce produit aux oxydants forts.	
Renseignements sur la révision de la FDS :	Date de révision :
FDS distribuée par : Bio Huma Netics, Inc.	
Préparée par : Anna Carpenter	Date de préparation : 3 février 2020

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une représentation pour laquelle Bio Huma Netics, Inc. assume la responsabilité juridique. Bien que Bio Huma Netics, Inc. estime que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts et compilés à partir de sources jugées fiables, il incombe à l'utilisateur d'enquêter et de vérifier leur validité. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.